

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

**Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M<sup>me</sup> Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Toute la région du Bas Saint-Laurent étant en zone rouge depuis le 17 décembre 2020, la présente séance du conseil municipal de la Ville de La Pocatière est tenue sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 11 janvier 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**1-2021 IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbaux - Séance extraordinaire et séance ordinaire du 14 décembre 2020 et séance extraordinaire du 17 décembre 2020**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**2-2021 IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

### **Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**3-2021**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 3 décembre 2020 au 6 janvier 2021, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 31 décembre 2020 ainsi qu'au journal des salaires du mois de décembre 2020, le tout totalisant une somme de 676 158,25 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 014 820,81 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Services de la Sûreté du Québec - Année 2021**

**4-2021**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCUSER réception de la facture émise par le Ministère de la Sécurité publique pour la somme payable par la Ville de La Pocatière, en 2021, pour les services de la Sûreté du Québec, s'élevant à 480 777 \$, et d'en autoriser le paiement en deux versements, l'un le 30 juin 2021 et l'autre le 31 octobre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Acquisition de caméras thermiques - Modification de la résolution numéro 253-2020**

**5-2021**        **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REMPLACER le deuxième alinéa de la résolution numéro 253-2020 par le suivant :

« DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 15 875 \$, toutes taxes en sus; ».

### **Office municipal d'habitation de La Pocatière – Budget 2021 – Approbation**

**6-2021**        **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telles que déposées, les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2021, prévoyant un déficit de 24 329 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière du montant de 2 433 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Office municipal d'habitation - États financiers 2018 et 2019 - Déficit d'exploitation**

**7-2021**        **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière assume un montant de 2 388 \$ aux états financiers 2018 et un montant de 4 935 \$ aux états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, constitués de dépenses non reconnues par la Société d'habitation du Québec;

QUE ces sommes soient payées à même les prévisions budgétaires 2020.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Développement économique La Pocatière - Protocole d'entente 2021**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le développement économique sur le territoire de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à Développement économique La Pocatière, organisme qui travaille au développement économique et à la promotion du milieu pocatois;

**8-2021**        **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant, pour l'exercice financier 2021, les engagements et responsabilités de la Ville de La Pocatière et de Développement économique La Pocatière (DELP) en rapport avec le soutien financier consenti par la Ville à l'organisme;

DE DÉCRÉTER une dépense de 178 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement et une dépense de 20 000 \$ pour les projets spécifiques de développement et de 10 000 \$ pour le fonctionnement du marché public;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière - Remplacement d'un congé de maternité**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de retenir les services d'une ressource pour remplacer M<sup>me</sup> Noémie Malenfant, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines approuve la candidature retenue;

**9-2021**

**IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière retienne les services de M<sup>me</sup> Léa Bompard, à titre de cadre à contrat à durée déterminée, pour remplir les fonctions de greffière adjointe de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, avec entrée en poste le 18 janvier 2021, et ce, jusqu'au retour en poste de M<sup>me</sup> Noémie Malenfant après son congé de maternité;

QUE M<sup>me</sup> Bompard soit intégrée à l'échelon 1 de la classe salariale 5 et aux conditions de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction, à l'exception des dispositions relatives à l'assurance collective, qui ne lui seront pas applicables;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, le contrat de travail de M<sup>me</sup> Bompard ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

### **Ligne nationale de prévention du suicide à 3 chiffres - Résolution d'appui**

ATTENDU que la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU que des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU qu'il existe plusieurs de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU qu'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU qu'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU que le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup, M. Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités;

PAR CONSÉQUENT,

**10-2021**

**IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la démarche du député Bernard Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres. Une copie de la présente résolution sera transmise à M. Généreux ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**11-2021**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 11.